

Titre : Élections professionnelles 2026 : vérifiez votre accès à l'ENSAP pour voter et consulter vos services personnels

Chapô : Les élections professionnelles auront lieu en décembre 2026. Pour y participer, chaque agent doit vérifier son accès à l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP). Cette plateforme sécurisée, gratuite et accessible 7j/7 vous permet non seulement de consulter votre notice de vote, mais aussi d'accéder à vos bulletins de paie dématérialisés, vos informations retraite, et bien plus encore.

Pourquoi vérifier votre accès à l'ENSAP ?

L'ENSAP est une plateforme réservée aux agents en activité et aux pensionnés de la fonction publique de l'État. Elle centralise :

- Votre notice de vote pour les élections professionnelles 2026.
- Vos bulletins de paie ou de solde (si votre employeur a activé ce service).
- Vos documents relatifs à la carrière (attestations fiscales, documents RH, etc.).
- Votre compte individuel de retraite, avec la possibilité de réaliser des simulations ou de demander des corrections.
- Une messagerie sécurisée pour échanger avec le Service des retraites de l'État.

Qui est concerné ? Tous les agents de la fonction publique de l'État, qu'ils soient :

- Titulaires (fonctionnaires civils, magistrats, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).
- Non-titulaires (contractuels, stagiaires, ouvriers d'État).
- Agents à l'étranger ou pensionnés.

Comment procéder ?

- Si vous avez déjà un compte ENSAP :

Connectez-vous pour vérifier que vos identifiants sont valides.

Consultez votre profil pour confirmer que vos données personnelles (adresses email, numéros de téléphone) sont à jour.

- Si vous n'avez pas encore de compte :

Créez-le dès maintenant en suivant la procédure disponible sur le site.

Accéder à l'ENSAP : <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

Ressources pour vous accompagner

- Une vidéo tuto pour la création de compte et la connexion :
<https://www.youtube.com/watch?v=SxYC9zsM-ac>
- Une notice officielle détaillant les étapes de création de compte via FranceConnect ou en connexion directe :
https://retraitesdeletat.gouv.fr/files/files/Actif/Flyers/ENSAP_CREATION_COMPTE_FRANCECONNECT.pdf
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre à vos interrogations :
<https://ensap.gouv.fr/web/question/aidenonconnecte>

Pourquoi agir maintenant ?

En vérifiant votre accès dès aujourd'hui, vous éviterez tout problème de dernière minute et pourrez également profiter des autres services proposés par l'ENSAP, comme la consultation de vos bulletins de paie ou la gestion de votre dossier retraite.

Contact : Pour toute question, contactez le support ENSAP au 09 70 82 33 35 (service gratuit + prix d'un appel).